



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 20 octobre 2026

POUR LA SUGE, LA CGT NE DÉSARME JAMAIS !

**Dans un système
ferroviaire profondément
transformé par
les réorganisations,
la filialisation et l'ouverture
à la concurrence,
les cheminot·e·s ont
démontré, ces derniers
mois, leur volonté
de ne pas subir. Pour
la Suge comme pour
l'ensemble du système
ferroviaire, les échéances
des 3 et 5 novembre
seront une nouvelle étape
pour construire le rapport
de forces nécessaire.**

DES REVENDICATIONS QUI NE DATENT PAS D'HIER !

Depuis 2014, la CGT défend une Suge au service du ferroviaire et porte, aux côtés des cheminot·e·s, des revendications constantes : effectifs adaptés, reconnaissance des qualifications, formations TIS et TIR, conditions de travail, déroulement de carrière et augmentation des salaires. L'intégration de l'IPA et de l'ICPA dans la prime de travail, comme la reconnaissance des formations et des qualifications, s'inscrit dans la continuité de ce travail revendicatif.

LA CGT ORGANISE LA LUTTE AVEC LES CHEMINOT·E·S !

Parce que les revendications ne suffisent pas sans rapport de forces, la CGT a organisé et accompagné les mobilisations des cheminot·e·s de la Suge. Des rassemblements nationaux de mars et mai 2024 aux actions menées dans les DZS, ces mobilisations ont permis d'obtenir des avancées concrètes sur les déroulements de carrière, les notations, les dossiers individuels, les effectifs et les compensations liées aux fortes chaleurs. Elles ont également contribué à inscrire les revendications de la Suge dans la mobilisation plus large des cheminot·e·s contre les restructurations et la filialisation du ferroviaire.

LA CGT PORTE UN PROJET POUR SORTIR DE LA CONTRACTUALISATION ET GARANTIR L'AVENIR DE LA SUGE.

Sur l'avenir de la Suge, la CGT ne s'est pas contentée de dénoncer les choix de la Direction. À l'occasion des débats ayant conduit à la loi du 28 avril 2025 relative à la sûreté dans les transports, elle a notamment alerté sur les risques de transfert de certaines missions progressivement transférées vers la sécurité privée. Si cette loi a renforcé certaines prérogatives des services internes de sécurité de la SNCF et de la RATP, le décret du 28 mars 2026 en a précisé les modalités d'application dans un contexte où l'ouverture à la concurrence continue de faire peser des menaces sur l'avenir de la sûreté ferroviaire.

Face à ces enjeux et aux travaux en cours sur l'avenir de la Suge, la CGT défend son intégration parmi les facilités essentielles du système ferroviaire, avec des moyens pérennes, des prérogatives renforcées et la reconnaissance de son rôle indispensable pour la sécurité des voyageurs, des personnels et des circulations.

Dans un contexte où la sécurité des installations, des circulations et des emprises n'a jamais été autant d'actualité, la CGT continue à revendiquer plus de moyens et de reconnaissance pour la Suge :

- **revendications salariales** : grille unique des salaires, intégration IPA/ICPA à la prime de travail et liquidable pour la retraite ;
- **formation** : renforcement des formations TIS/TIR ;
- **carrières et qualifications** : la CGT exige une reconnaissance proportionnelle à la technicité du métier ;
- **emploi et conditions de travail** : les enjeux d'effectifs, d'attractivité, de conditions de travail et l'avenir de la Suge restent ouverts.

La CGT appelle, dans un cadre unitaire, l'ensemble des cheminot·e·s de la Suge à se mobiliser les 3 et 5 novembre pour exiger des augmentations de salaire et des moyens pour bien travailler. Elle appelle également à voter CGT du 19 au 26 novembre 2026.

